CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

EQUIGEST

Société Anonyme au capital de 1 000 000 €.
Siège Social : 5, rue Royale, 75008 Paris
423.700.863 R.C.S. Paris.

Avis de réunion valant avis de convocation.

Mesdames, Messieurs, les actionnaires sont informés qu'ils sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le vendredi 5 février 2010 à 11 heures 30, au siège social, 5 rue Royale – 75008 PARIS, et à défaut de quorum reportée au vendredi 19 février 2010 à la même heure avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

— Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social,
— Pouvoirs pour formalités.

Projet de résolutions

***Première résolution.* —** L'assemblée générale décide d'ajouter à la fin de l'actuel article 2 des statuts relatif à l'objet social, la phrase suivante :
— La SOCIETE exerce, à titre accessoire, une activité de courtage en assurance.

Deuxième résolution. —L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à l'assemblée.
Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée, l'actionnaire devra justifier de cette qualité par l'enregistrement comptable de ses titres à son nom (ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il n'a pas son domicile sur le territoire français) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure (heure de Paris)
A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :
— donner procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire ;
— adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
— voter par correspondance.
Un avis de convocation comprenant un formulaire de vote par correspondance ou par procuration sera envoyé automatiquement à tous les actionnaires nominatifs. Les actionnaires au porteur devront s'adresser à l'intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont inscrites en compte afin d'obtenir le formulaire de vote par correspondance ou par procuration.
Les formulaires de vote par correspondance et par procuration, dûment remplis devront parvenir à :
EQUIGEST
5, rue Royale-75008 Paris.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués aux assemblées générales seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires, au siège social.
Les demandes d'inscription de projet de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales, devront être adressées au siège social, par lettre recommandée avec accusé de réception jusqu'au vingt cinquième jour précédant l'Assemblée générale.
Si aucune demande de modification des projets de résolutions ne parvenait à la société, cet avis tiendrait lieu de convocation définitive.

Le Conseil d'Administration.

1000133